



INFORMATIONS STATISTIQUES

ENQUÊTE SUISSE SUR LA STRUCTURE DES SALAIRES À GENÈVE, RÉSULTATS 2010

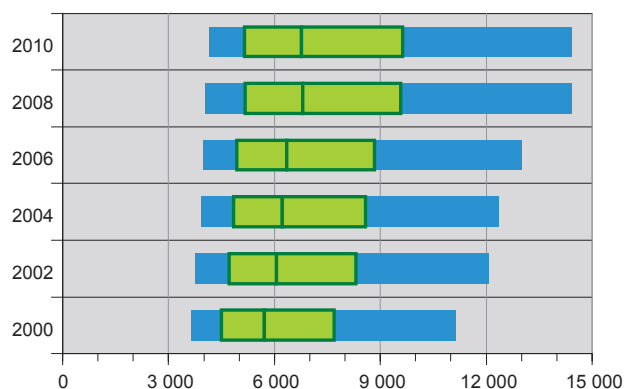
En 2010, le salaire mensuel brut médian versé par les entreprises privées dans le canton de Genève est de 6 775 francs pour 40 heures de travail par semaine. Il est en très légère baisse par rapport à 2008 (- 0,4 % en termes nominaux), après plusieurs années consécutives de hausse.

Ce léger repli reflète la contraction de l'économie genevoise en 2009.

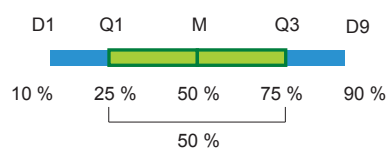
A l'échelon suisse, le salaire mensuel brut standardisé médian dans le secteur privé progresse de 2,6 % par rapport à 2008 et atteint 5 928 francs.

Le recul du salaire brut médian standardisé à Genève est dû principalement à une baisse des paiements spéciaux (souvent assimilés aux bonus); sans ceux-ci le salaire brut médian standardisé resterait stable entre 2008 et 2010.

Dispersion du salaire mensuel brut standardisé, G - 01 de 2000 à 2010
En franc Secteur privé - Canton de Genève



Source : Office fédéral de la statistique - Enquête sur la structure des salaires



DÉFINITIONS

Le salaire mensuel comprend le salaire brut du mois d'octobre, y compris les cotisations sociales à la charge du salarié, un douzième de l'éventuel treizième salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels irréguliers (bonus). En revanche, il ne comprend pas la rétribution des heures supplémentaires.

Les salaires mensuels sont standardisés, c'est-à-dire qu'ils sont recalculés sur la base d'un équivalent plein temps à 40 heures de travail hebdomadaire afin de comparer les niveaux des salaires indépendamment du nombre d'heures de travail effectuées.

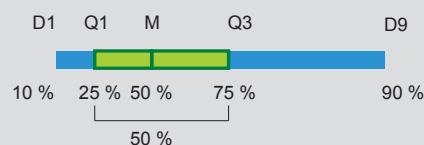
La médiane (M) est l'indicateur de référence pour estimer le niveau général des rémunérations : la moitié des salaires lui sont inférieurs, l'autre moitié supérieurs.

Les quartiles partagent la distribution en quatre parties d'effectifs égaux. Le premier quartile (Q1) est la valeur qui sépare des autres les 25 % des salariés avec les rémunérations les plus basses. Le troisième quartile (Q3) est la limite qui sépare des autres les 25 % des salariés avec les rémunérations les plus élevées. Le deuxième quartile est la médiane.

Les déciles partagent la distribution en dix parties d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est la valeur qui sépare des autres les 10 % des salariés les moins rétribués. Le neuvième décile (D9) est la limite entre les 10 % des salariés disposant des rémunérations les plus élevées et les autres 90 %. Le cinquième décile est la médiane.

Comment lire les graphiques de dispersion ?

Les graphiques de dispersion appelés « boîtes à moustaches » permettent de visualiser les cinq quantiles principaux. L'écart entre les salaires (la dispersion, en termes statistiques) des revenus est représenté par la « longueur » de la moustache. Plus les moustaches sont longues, plus la distribution est dispersée, ce qui implique de grands écarts entre les salaires.



L'enquête sur la structure des salaires 2010

Les données sur les salaires proviennent de l'enquête suisse sur la structure des salaires (LSE), effectuée tous les deux ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis 2000, l'échantillon est élargi pour le canton de Genève et des résultats détaillés sont disponibles. Les résultats pour Genève ne concernent pour l'instant que le secteur privé, mais des résultats sur le secteur public seront prochainement disponibles.

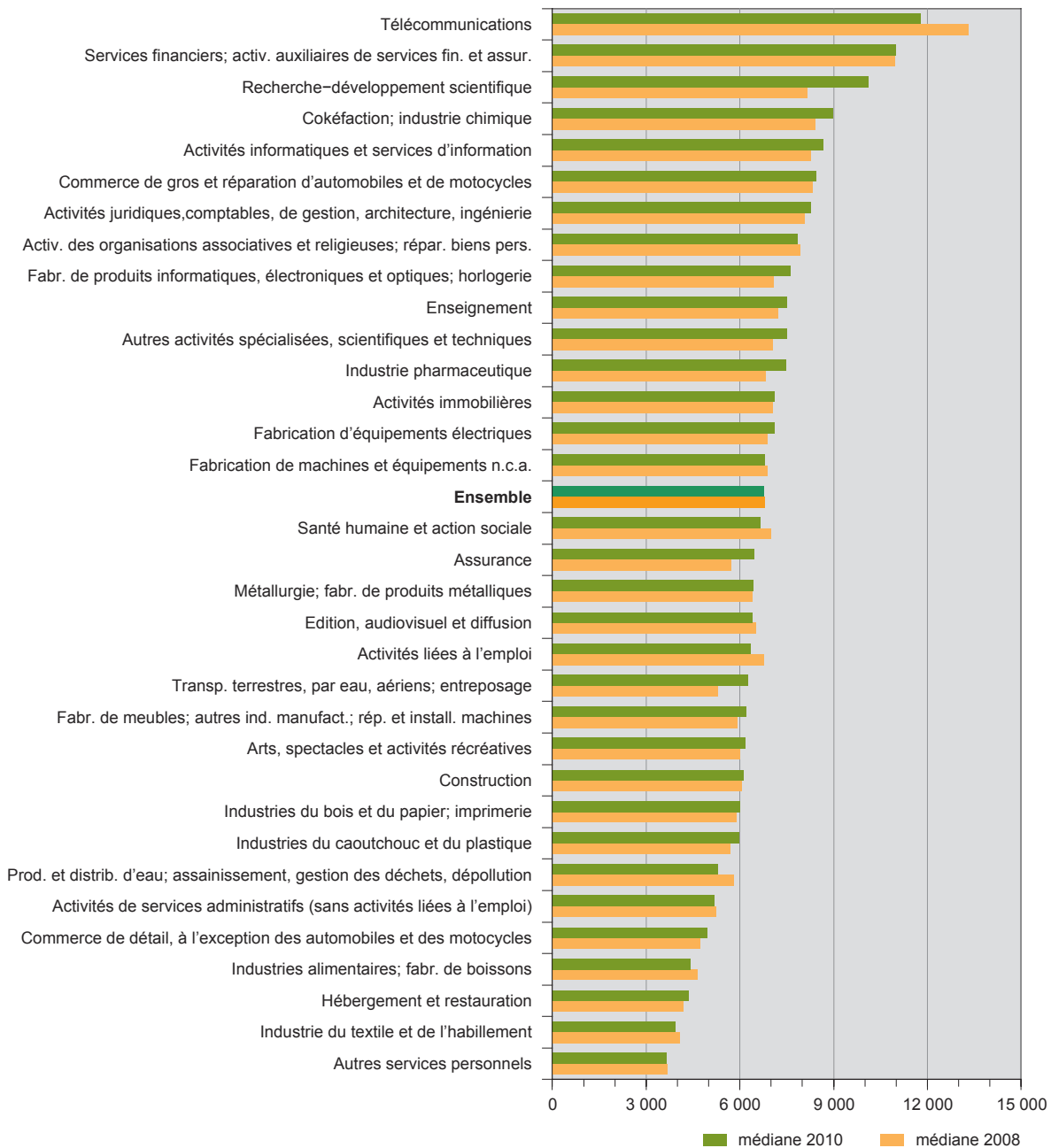
LE SALAIRE MÉDIAN PAR BRANCHE ÉCONOMIQUE

En 2010, les salaires mensuels bruts standardisés médians (ci-après dénommés simplement « salaires médians ») les plus élevés sont versés par les entreprises actives dans les *télécommunications* (11 783 francs), les *services financiers et activités auxiliaires de services financiers* (11 000 francs) et la *recherche et développement scientifique* (10 116 francs). Dans l'industrie, le salaire médian le plus élevé est versé par la branche *fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques et horlogerie*, dont les emplois se situent majoritairement dans l'horlogerie (7 614 francs).

A l'autre extrême, le salaire médian des *autres services personnels* (blanchisseries et teintureries, salons de coiffure, instituts de beauté, services funéraires, solariums et fitness) se situe au-dessous de 4 000 francs (3 660

francs). Viennent ensuite les *activités de poste et de courrier* (3 813 francs), l'*hébergement et la restauration* (4 361 francs) et les *industries alimentaires et fabrication de boissons* (4 410 francs).

La variation du niveau des salaires, entre deux périodes, pour l'ensemble des salariés ou pour une catégorie d'entre eux dépend de deux facteurs. Premièrement, l'évolution individuelle des salaires; le même salarié voit-il son salaire augmenter entre deux enquêtes ? Deuxième facteur, la modification dans la structure de la composition de la main-d'œuvre en termes de branche d'activité, de niveau de formation, de degré de qualification, etc.; par exemple, si une branche accroît la part des emplois occupés par des personnes très qualifiées, le salaire médian de cette branche augmentera.



Source : Office fédéral de la statistique - Enquête sur la structure des salaires

ÉVOLUTION DES PAIEMENTS SPÉCIAUX

En 2010, les paiements spéciaux, souvent assimilés aux bonus, représentent 7,1% de la masse salariale (8,9 % en 2008). Pour ceux qui en touchent, le montant annuel médian des paiements spéciaux baisse de 6,4 % entre 2008 et 2010, passant de 6 000 à 5 616 francs. La branche dans laquelle la proportion des paiements spéciaux dans la masse salariale est la plus élevée reste les services financiers et activités auxiliaires de services financiers (16,1 %). Cette proportion a cependant sensiblement baissé depuis 2008, où elle était de 19,6 %. La valeur médiane des paiements spéciaux dans la finance passe de 15 000 francs en 2008 à 13 500 francs en 2010, et 60,5 % des employés de cette branche touchent

des paiements spéciaux en 2010, contre 62,5 % en 2008. Il en est de même pour la branche commerce de gros et réparation d'automobiles et de motocycles, dont les emplois sont en fait majoritairement concentrés dans le commerce de gros, lequel couvre l'activité de négoce et comprend plusieurs multinationales étrangères. Dans cette branche, la proportion des paiements spéciaux dans la masse salariale passe de 13,8 % en 2008 à 11,4 % en 2010, et la valeur médiane de ces paiements de 13 200 francs à 12 504 francs. La proportion d'employés dans le commerce de gros touchant des paiements spéciaux est de 30,2 % (35,0 % en 2008).

POSITION PROFESSIONNELLE, NIVEAU DE QUALIFICATION ET NIVEAU DE FORMATION

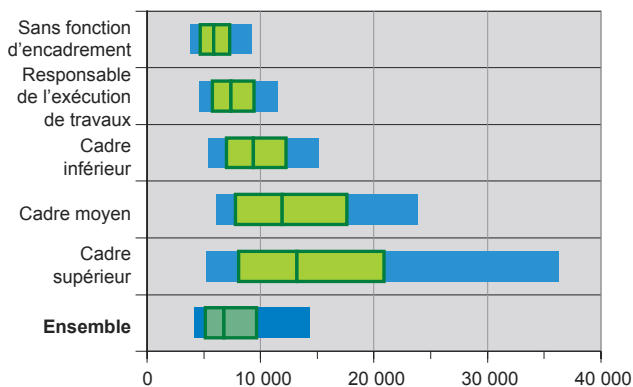
Toutes branches confondues, le salaire médian oscille entre 5 875 francs pour les personnes sans fonction d'encadrement (61,2 % des salariés) et 13 200 francs pour les cadres supérieurs (7,0 % des salariés).

En 2008, le salaire médian des cadres supérieurs était 2,5 fois plus élevé que le salaire médian des personnes sans fonction d'encadrement. En 2010, ce rapport passe à 2,2, en raison à la fois d'une baisse du salaire médian

des cadres supérieurs (- 7,4 % par rapport à 2008) et d'une hausse du salaire médian des personnes sans fonction d'encadrement (+ 1,5 % par rapport à 2008).

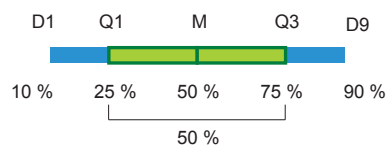
La baisse du salaire médian des cadres supérieurs s'explique en partie par une diminution conjointe de la proportion de ceux qui touchent des paiements spéciaux (6,8 % en 2010 contre 8,0 % en 2008) et du montant médian de ces paiements (de 55 800 francs en 2008 à 40 000 francs en 2010).

Dispersion du salaire mensuel brut standardisé, selon la position professionnelle, en 2010
G - 03
En franc Secteur privé - Canton de Genève



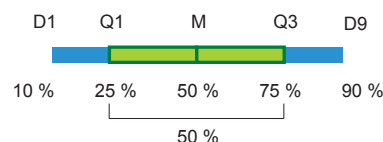
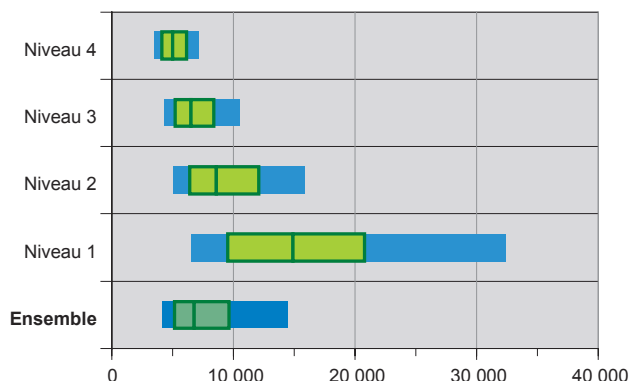
Source : Office fédéral de la statistique - Enquête sur la structure des salaires

Les écarts entre les deux extrêmes sont plus élevés selon le niveau des qualifications requises pour le poste que selon la position professionnelle : de 5 016 francs pour le niveau le plus bas (activités simples et répétitives; 27,5 % des salariés) à 14 912 francs pour le plus élevé (travaux les plus exigeants et tâches les plus difficiles; 9,2 %). Entre 2008 et 2010, l'écart se creuse du fait que le salaire médian pour les travaux les plus exigeants et tâches les plus difficiles augmente de 18,8 %, tandis que celui correspondant aux qualifications les plus basses stagne (- 0,3 %). En 2010, le salaire médian est ainsi 3,0 fois plus haut pour le niveau de qualification le plus élevé que pour le niveau de qualification le plus bas, contre 2,5 en 2008.



Sous l'angle de la formation, l'écart entre les deux niveaux extrêmes est moins important que celui mesuré sous l'angle des qualifications : 4 740 francs pour les personnes sans formation professionnelle complète (11,0 % de la population salariée) et 10 932 francs pour les universitaires (15,1 %). Pour les salariés ayant achevé un apprentissage, qui est le niveau de formation le plus courant (32,0 % des salariés), le salaire médian s'établit à 6 060 francs par mois. Le rapport entre le salaire pour les personnes avec une formation universitaire et celles sans formation complète est de 2,3 en 2010, identique à celui de 2008.

Dispersion du salaire mensuel brut standardisé, selon le niveau de qualification, en 2010
G - 04
En franc Secteur privé - Canton de Genève



Niveaux des qualifications requises pour le poste de travail :
1 = Travaux les plus exigeants et tâches les plus difficiles;
2 = Travail indépendant très qualifié;
3 = Connaissances professionnelles spécialisées;
4 = Activités simples et répétitives.

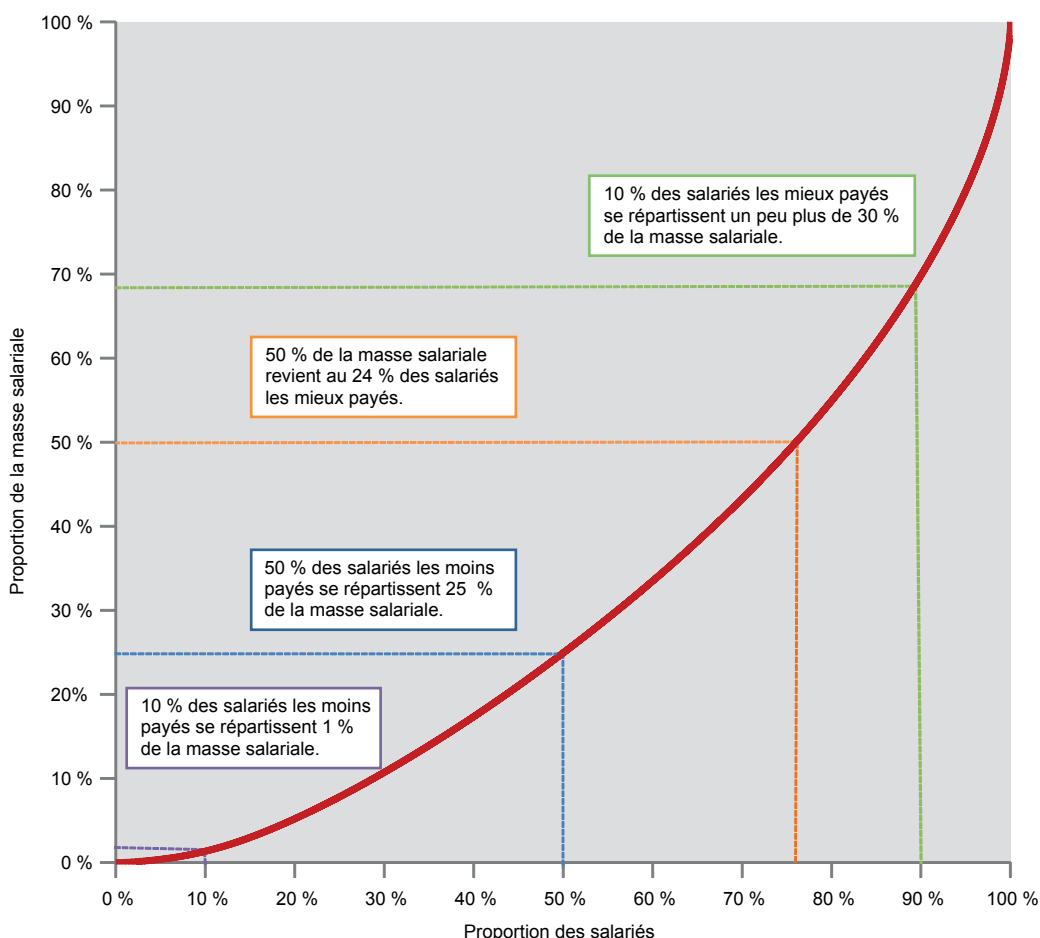
Source : Office fédéral de la statistique - Enquête sur la structure des salaires

LES HAUTS ET LES BAS SALAIRES

Le rapport interdécile, qui est le rapport entre le montant qui sépare les 10 % des salaires les plus élevés et celui qui sépare les 10 % les plus bas, respectivement 14 417 francs et 4 132 francs, est de 3,49 en 2010. Il est inférieur à celui de 2008 (3,57) mais reste plus élevé que les rapports interdéciles observés de 2000 à 2006, qui oscillent entre 3,08 et 3,27. En revanche, le rapport interquartile, qui est le rapport entre les 25 % des salaires les plus élevés et les 25 % des salaires les moins élevés, respectivement 9 636 francs et 5 159 francs, reste stable : 1,87 en 2010, 1,85 en 2008.

Le graphique G-05 représente la répartition de la masse salariale. La masse salariale correspond à la somme des salaires bruts, des primes de pénibilité et des heures supplémentaires versées au mois d'octobre, ainsi qu'un douzième des treizièmes salaires et un douzième des paiements annuels spéciaux. Les salaires ainsi calculés ne sont pas standardisés en fonction du taux d'activité. Les 10 % des salariés les moins payés se partagent environ 1 % de la masse salariale, tandis que les 10 % les mieux payés se partagent 30 % de la masse salariale. Les 50 % des salariés les moins payés se répartissent 25 % de la masse salariale.

Répartition de la masse salariale parmi les salariés, en 2010 G - 05
En % Secteur privé - Canton de Genève



Source : Office fédéral de la statistique - Enquête sur la structure des salaires

Un emploi est considéré « à bas salaire » lorsque le salaire mensuel brut standardisé correspondant est égal ou inférieur à un seuil. Deux types de seuil existent : le seuil fixe, dont la valeur est choisie indépendamment du niveau des salaires, et le seuil relatif, qui est fixé en fonction de la distribution des salaires.

En plaçant un seuil fixe de bas salaire à 4 000 francs pour 40 heures de travail par semaine, la proportion d'emplois « à bas salaire » s'établit en 2010 à 10,7 % contre 11,1 % en 2008. Avec un seuil à 3 500 francs, la proportion d'em-

ploi « à bas salaire » est de 5,6 % en 2010, alors qu'elle était de 4,9 % en 2008. La proportion d'emplois à très bas salaire est donc en hausse.

Parmi les seuils relatifs, le seuil de deux tiers du salaire médian est le plus utilisé aux niveaux suisse et international. Dans le secteur privé genevois, le salaire médian étant de 6 775 francs en 2010, ce seuil de bas salaire se fixe à 4 517 francs. La proportion d'emplois à « bas salaire » s'établit à 18,5 %, un chiffre proche de celui enregistré en 2008 (18,2 %), année caractérisée par une rupture d'avec les exercices antérieurs, où la proportion de bas salaires variait entre 15,1 % et 15,9 %.

LE SALAIRE MÉDIAN SELON LE SEXE

Le salaire médian genevois s'établit à 7 035 francs pour les hommes et 6 478 francs pour les femmes. Par rapport à 2008, le salaire médian des hommes a baissé (- 1,1 %) tandis que celui des femmes a augmenté (+ 0,8 %). En 2010, le salaire médian des femmes est inférieur de 7,9 % à celui des hommes, une différence moins importante qu'en 2008 (- 9,6 %) et qui rejoint celle de 2006 (- 7,8 %).

La différence de rémunération entre hommes et femmes s'explique en partie par des différences entre le profil professionnel des hommes et celui des femmes. Par exemple, les femmes occupent moins de poste à responsabilité et/ou demandant un niveau de qualification élevé. En outre, elles sont plus nombreuses dans les branches moins rémunératrices. Ces différences dites « structurelles » n'expliquent cependant pas la totalité de l'écart salarial, dont une partie peut refléter une forme de discrimination salariale.

LE SALAIRE MÉDIAN SELON L'ORIGINE OU LE TYPE DE PERMIS

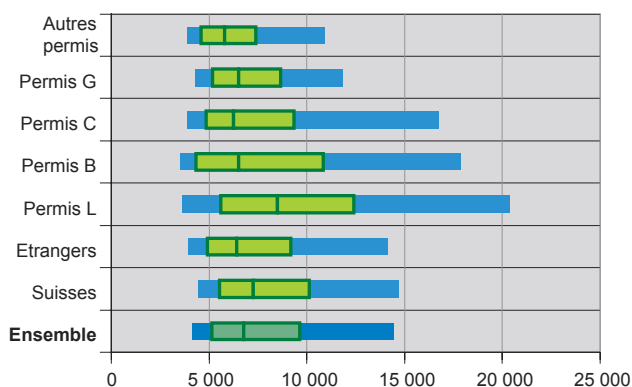
En 2010, parmi les salariés du secteur privé genevois, plus de la moitié sont étrangers (53,5 %). Parmi les étrangers, les titulaires d'un permis frontalier (G) sont les plus nombreux (23,2 % de l'ensemble des salariés), devant les permis d'établissement (C ; 16,4 %), les permis de séjour (B; 9,8 %) et les autres types de permis (4,0 %).

Le salaire médian des salariés suisses se fixe à 7 262 francs (- 3,2 %), tandis que celui des salariés étrangers est de 6 429 francs (+ 2,3 %). L'écart entre ces deux salaires se réduit ; il était de 1 217 francs en 2008, contre 833 francs en 2010. La plus grande partie de l'écart s'explique par des différences de profil socioprofessionnel. Le salaire médian des détenteurs de permis G s'élève en 2010 à 6 521 francs, celui des permis B à 6 504 francs

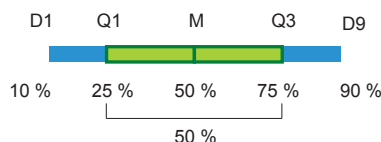
et celui des permis C à 6 262 francs. Pour ces trois types de permis, les salaires médians sont stables par rapport à 2008.

Les titulaires d'un permis de courte durée (L), qui représentent 2,4 % des salariés étrangers, affichent le salaire médian le plus élevé (8 507 francs); ce salaire a augmenté très fortement depuis 2008 (+ 66,1 %). Les titulaires de ce type de permis travaillent en majorité dans le commerce de gros et commerce et réparation d'automobiles (58,4 %) et sont 57,0 % à être porteurs d'un titre universitaire. Rappelons que le commerce de gros couvre les activités de négoce ainsi que les activités de gestion d'entreprise menées par des multinationales étrangères. Le salaire médian élevé de cette branche d'activité explique en partie le salaire médian élevé pour ce type de permis.

Dispersion du salaire mensuel brut standardisé, selon l'origine ou le permis de travail, en 2010
En franc Secteur privé - Canton de Genève G - 06



Source : Office fédéral de la statistique - Enquête sur la structure des salaires



COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Les informations sur les salaires constituent un sous-domaine du domaine 3 *Vie active, emploi et rémunération du travail*. Les tableaux, cartes, graphiques ainsi que la méthodologie sont accessibles à l'adresse Internet : http://www.ge.ch/statistique/domaines/03/03_04/apercu.asp

Les nombreux tableaux, couvrant les enquêtes 2000 à 2010, détaillent le niveau des salaires en fonction de diverses caractéristiques : sexe, branche économique, niveau des qualifications requises pour le poste, position hiérarchique, niveau de formation, origine ou permis de travail, domaine d'activité. Des tableaux sont également disponibles sur les composantes du salaire ainsi que sur la distribution des salaires et la proportion d'emplois à bas salaire, sans oublier les comparaisons régionales.

Département des finances

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

Responsable de la publication : Dominique Frei

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse

© OCSTAT, Genève 2012. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source

INFORMATIONS STATISTIQUES

N° 12 – MARS 2012

06.03.2012

